



La Section 17

Systeme solaire et univers lointain

du Comité National de la Recherche Scientifique

Laurent Cambrésy
Secrétaire Scientifique

Benoît Mosser
Président
president.section17@services.cnrs.fr

<https://section17.obspm.fr>

Section 17 du CoNRS – **2016-2021**



Plan

- Rappel des critères d'évaluation
 - <https://section17.obspm.fr/projects/web-s17/wiki/Critères>
- Les concours 2018
 - [CR Classe Normale](#), DR2
- Sessions d'automne et de printemps
 - Promotions, dont [CR Hors-Classe](#)
 - [PEDR](#)
 - [Motions](#) de la Section 17

Critères (1)

1) Une recherche inventive et variée

- **Production scientifique** : publications, développement et mise à disposition d'outils innovants, développement méthodologique ou instrumental
- **Investissement** dans des opérations lourdes : grands équipements, grands programmes...
- **Collaborations** et support à la communauté
- **Intégration** des activités et des projets du chercheur dans l'activité du laboratoire et en lien avec les projets de la discipline

2) Une recherche organisée

- Participation à divers programmes, conseils ou instances nationales et internationales
- Responsabilités scientifiques ou administratives

Critères (2)

3) Une recherche valorisée

- diffusion de l'information scientifique ou technique, éditions, organisation de conférences, relations avec l'industrie, etc.

4) Des missions diversifiées

- Enseignement, encadrement doctoral, organisation d'écoles, vulgarisation

Un travail de recherche de qualité se définit par des **critères qualitatifs variés**.

Ces critères ne sont ni exclusifs ni discriminants, la diversité des profils individuels jouant un rôle important pour une recherche collective de qualité.

La section est ouverte à cette diversité de profils, assumez le vôtre.

(ex : pour un membre d'un grand projet, ne pas se cacher derrière un indice bibliométrique mais montrer ce qu'on y fait)

Critères de recrutement CR

CRCN

Pas de changement de paradigme suite à la fusion CR1/CR2, on reste sur un recrutement *au plus près de la thèse* avec une ouverture possible à des profils plus avancés.

Un candidat CR doit avoir démontré :

- son **autonomie** et son indépendance par rapport à son équipe de thèse,
- l'**impact** de son potentiel scientifique,
- l'intérêt et la pertinence de son **projet de recherche**, et l'insertion de ce projet dans le paysage scientifique français.

L'impact des travaux, le rayonnement international, ainsi que la maturité scientifique deviennent des critères incontournables pour les candidatures au-delà de thèse+5.

La section

- *ne procède à aucune analyse sur les indices bibliométriques*
- *n'est pas engagée par les chaires d'excellence et ou les ERC*

Communiquer via son dossier

Pour tout dossier (candidature, rapport d'activité...)

- **A éviter**
 - Un texte long, stratifié, pas à jour,
 - voire hors sujet, ne répondant pas à l'objectif
- **Suggestion**
 - Texte rédigé court répondant à la question posée
 - recrutement
 - évaluation, prime : travaux des 5 dernières années **uniquement**
 - promotion : se focaliser sur les travaux depuis la **promotion précédente**
 - CV détaillé, bien agencé, daté, ordonné

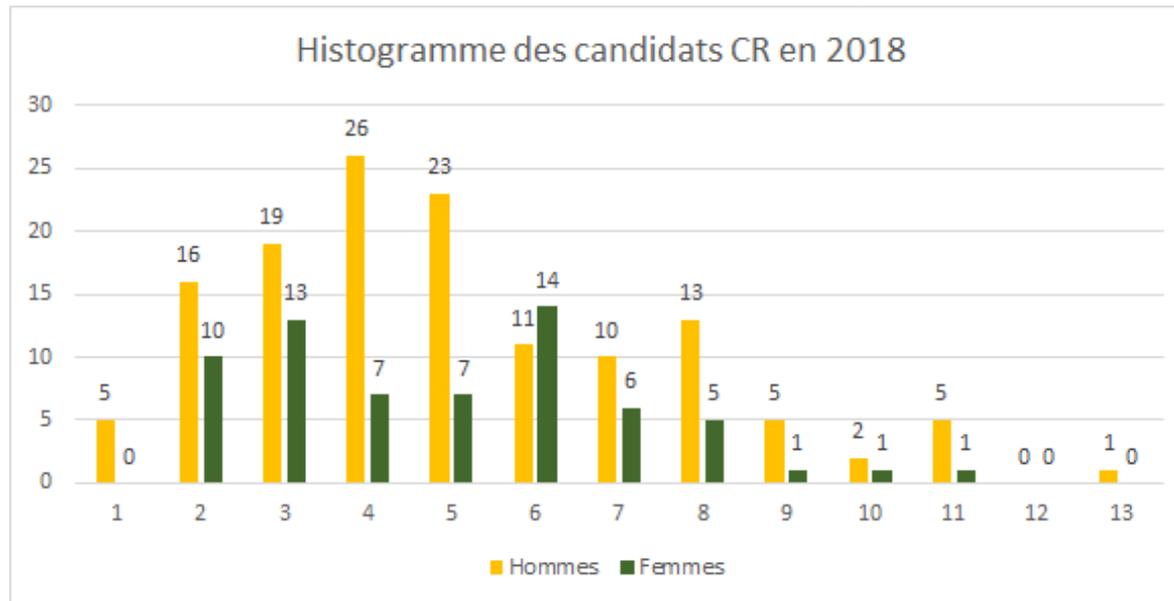
Concours CRCN 2018 (1)

- Liste d'admissibilité validée par le jury d'admission du 29 mai
- 6 postes, 202 candidats dont **87 nouveaux** par rapport à 2017
- L'étape du JAD : admissibilité sur **dossier**
- 61 **auditions** dont **19 nouvelles** par rapport à 2017
- Deux sections thématiques de jury

- Proportion de candidats proches du PNCG significativement supérieure au poids du PNCG dans la discipline

Concours CRCN 2018 (2)

- Recrutements en 2018
 - 6 CR entre thèse +5 et thèse +8 (dont les 2 sous la barre de 2017)
 - âge médian de recrutement des CR : 33 ans, thèse +6



- 2 candidats sous la barre → recrutés en section 2 et au CEA
- Concours 2019 : à priori moins de postes

Concours DR 2018

- Liste d'admissibilité validée par le jury d'admission du 7 juin
- 5 postes, 42 candidats (34 CR et 8 candidatures externes) ; tous les candidats sont auditionnés (ou aucun, pas de JAD possible)
- Les candidatures externes
- Deux sections de jury, non-thématiques
- Critères importants
 - Caractère **structurant** de la candidature
 - Projet

Promotions Automne 2017

Promotions	→ CRHC	→ DR1	→ DRCE1	→ DRCE2
Dossiers	22	27	12	5
Promus	5? (7 classés)	7	2	2

- Promotions CRHC faites au Printemps 2018, rétroactives pour l'Automne 2017
 - environ 5 promotions/an pendant 3 ans (→ automne 2019)
 - **priorité aux carrières bloquées** jusqu'à atteindre un régime permanent qui sera plus ouvert
- Promotions DR1, DRCE1 et DRCE2 : **tous les candidats classés** ont été promus (ce n'est pas le cas dans les autres sections de l'INSU)

PEDR 2018

- 36 dossiers ; fort déficit de candidatures féminines

- Avis consultatif de la section

- 4 dossiers en priorité 1
- 4 classés en priorité 2

Dossiers	Total	H	F
CR déposés	16	15	1
CR classés	5	5	0
DR déposés	21	15	6
DR classés	3	1	2

- Typologie de la PEDR au CNRS

1. associée à un prix de la liste publiée dans l'arrêté du 20 janvier 2010
2. contribution exceptionnelle à la recherche : traité en 2018 par un *comité spécial* (DI + PDG), contrairement à 2017
3. **niveau élevé d'activité de recherche avec condition d'enseignement : traité par la section**

+ voie spécifique pour les CR entrants

Motions

- La section a voté **2 motions** consultables dans le compte-rendu de la session de printemps

- **PEDR**

Demande de précisions sur les catégories 2 et 3, de souplesse dans le formulaire de candidature, et d'une reformulation des conditions d'attribution de la PEDR permettant d'éviter les biais de genre dans les candidatures.

- **Eméritat**

« La Section 17, constatant une dérive de la pratique de l'éméritat souhaiterait que les textes définissant l'éméritat en favorisent une meilleure pratique et :

- précisent que la transmission du savoir-faire et des responsabilités se prépare avant et non pendant l'éméritat ;

- renforcent le caractère exceptionnel d'un renouvellement d'éméritat et encadrent très strictement les conditions d'un 3e éméritat ;

- permettent aux DU concernés de donner leur avis en toute indépendance. »

Communication de la section

- Les règles du CNRS / la pratique de la section
- Les informations du CNRS / le site de la section
<https://section17.obspm.fr>
 - compte-rendus des sessions (automne/printemps et concours)
 - les indications de la section sont indicatives
 - seules les informations du site du CNRS font foi
- Les éléments de réponse que la section peut apporter / ne peut pas apporter

president.section17@services.cnrs.fr